



SYNDICAT FORCE OUVRIERE DES PERSONNELS DES SERVICES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE



Déclaration CTP du 25 septembre 2014

Privas, le 25 Septembre 2014

Notre Confédération Force Ouvrière affirme ses valeurs de préserver l'indépendance syndicale et combattre pour le retrait du pacte de responsabilité.

Elle réaffirme son attachement indéfectible à la charte d'Amiens et rappelle que l'indépendance syndicale n'est pas qu'un principe, c'est un comportement de tous les jours, dans le cadre de l'engagement syndical.

Elle rejette toutes les mesures d'austérité décidées et imposées par l'Union Européenne, la Banque Centrale Européenne et le Fonds Monétaire International, comme celles prévues par le « Pacte de responsabilité » fondées sur l'abaissement du coût du travail.

La réduction des dépenses et des déficits publics s'oppose aux revendications des travailleurs et entraîne de fait la récession économique.

Cette politique conduit à la stagnation, voire à la diminution des salaires et des pensions. Elle remet en cause les droits et garanties collectives des salariés, ainsi que les acquis sociaux. Elle développe le chômage, la précarité et accentue la paupérisation des salariés, des chômeurs et des retraités.

Elle s'attaque également aux services publics et conduit à leur privatisation :

- par la MAP (Modernisation de l'Action Publique) qui prolonge la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) du gouvernement précédent ;
- par la loi du 27 janvier 2014 sur la MAP TAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) s'inscrit dans cette logique destructrice et franchit un nouveau cap quant à la remise en cause de l'égalité républicaine ;
- par la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires) ;
- par l'asphyxie budgétaire des établissements avec les Lois de Financement de la Sécurité Sociale;
- par le projet de loi de réorganisation territoriale de l'Etat ;
- par le projet de loi santé ;

Le « Pacte de responsabilité » et toutes ces mesures d'austérité sont massivement rejetés par les salariés.

Dans ce contexte, notre syndicat départemental :

- se félicite du comportement constant de la Confédération FO qui, au nom de l'indépendance syndicale et de la défense des revendications a, le 8 juillet, quitté la troisième « grande conférence sociale ». Pour Force Ouvrière, il ne saurait être question de s'associer à la mise en oeuvre du Pacte de responsabilité.
- de même notre syndicat se félicite que la Fédération avec trois autres syndicats, ait quitté le conseil supérieur de la Fonction Publique Territoriale le 30 avril pour s'opposer au projet de loi « portant nouvelle organisation territoriale de la République » ; comme cela a été le cas le 11 septembre où la fédération avec cinq autres syndicats a quitté la séance du conseil supérieur de la Fonction Publique Hospitalière, marquant ainsi son opposition au projet de loi santé.

Notre Fédération tient à tirer le signal d'alarme face à la brutalité des mesures et des annonces gouvernementales et du MEDEF.

Face à cette situation, l'exaspération des hospitaliers et des territoriaux s'amplifie. Les mobilisations, grèves, manifestations se multiplient (dans les hôpitaux : Cherbourg, Montluçon, Briançon, Saint Nazaire, dans de nombreuses maisons de retraite ; dans les collectivités notamment contre les rythmes scolaires, contre la mise en place des métropoles....

La colère monte contre la perte du pouvoir d'achat, le blocage du point d'indice et le gel des salaires....., alors que des milliards sont distribués aux actionnaires (dividendes et CICE-Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi).

La colère gronde également contre l'accélération des restructurations, des suppressions de postes, des remises en cause des acquis statutaires et le refus d'intégrer dans la fonction publique les milliers d'agents contractuels.

Cette colère est d'autant plus forte que le gouvernement ne cesse de répondre aux « demandes » du patronat, allant même jusqu'à se faire ovationner lors de l'université d'été du Medef.

Dans les trois versants de la fonction publique, le gouvernement propose dans le cadre des discussions sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) « *la simplification de la gestion des ressources humaines en favorisant les mobilités ; en réduisant le poids de la gestion strictement statutaire au bénéfice du «droit souple»* ».

Dans le secteur sanitaire, un projet de loi centré sur la « territorialisation de la santé » prévoit l'obligation d'adhésion à un « groupement hospitalier de territoire » (GHT) préfigurant les fusions d'établissements, c'est à dire la réduction massive de l'offre de soins et la suppression de milliers de postes.

Le « Pacte de responsabilité », c'est aussi le rabetage budgétaire avec le projet de loi de financement de la sécurité sociale qui prévoit de réduire considérablement l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) déjà insuffisant. Dans les collectivités, la baisse de la Dotation globale de fonctionnement est programmée du fait de l'instauration d'un « coefficient de mutualisation des services », poussant les intercommunalités au dumping et à la privatisation des services. En outre, les mutualisations à marche forcée conduisent à des réductions d'effectifs et de droits statutaires pour les agents.

Face à cette politique d'austérité et la remise en cause des droits sociaux, notre Fédération des services publics et de santé s'adresse solennellement au pouvoir publics, pour mettre un coup d'arrêt à toutes ces mesures et **réaffirme ses revendications** :

- *le retrait immédiat du pacte de responsabilité ;*
- *l'abandon de tous les projets de loi qui s'attaquent à la République, aux collectivités, notamment la loi MAP TAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles), le projet de loi de fusion des régions et le projet de loi de santé pour les hôpitaux ;*
- *l'augmentation générale des traitements, salaires et pensions ;*
- *dans la fonction publique augmentation de 8% de la valeur du point d'indice et attribution de 50 points supplémentaires pour tous.*
- *le maintien de la catégorie active et l'extension des grades et emplois figurant dans l'arrêté du 19 septembre 1969 ;*
- *l'arrêt des suppressions de postes ;*
- *la titularisation de tous les contractuels ;*
- *le maintien du statut et de la fonction publique de carrière ;*

La Fédération des Services Publics et de Santé FORCE OUVRIERE interpelle l'ensemble de ses structures pour toute proposition de mobilisation ou de riposte nationale et interprofessionnelle. Convaincu que seul un mouvement social d'ampleur est à même de faire reculer le gouvernement.

Il en va de l'existence des fonctionnaires de notre pays.